



rencontre majeur/mineur

Par **Saori**, le **24/04/2019** à **10:36**

Est-ce un crime si un majeur et une mineure qui se connaissent virtuellement (via les réseaux sociaux) se voient "en vrai" ? Sans parler de relation ni quoi que ce soit (bien évidemment j'ai envie de dire, sinon c'est autre chose), simplement *se voir*.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **24/04/2019** à **14:57**

Sur ce site comme dans la vie, Saluer reste une bonne habitude en terme de politesse.

BONJOUR donc,

Rien interdit à 2 personnes de "se voir", mais compte tenu du contexte que vous décrivez et du fait même de poser votre question, je me permets de vous rappeler que l'âge de l'enfant est important.

Face à ce genre de situation, on ne devrait jamais communiquer ses coordonnées à un mineur et au delà, avertir les parents des risques pris par ce dernier.

N'oubliez pas qu'en cas de problème, tout se retrouve, donc mieux vaut éviter de se mettre soi-même en danger.

Par **Saori**, le **24/04/2019** à **16:44**

Bonjour,

Tout d'abord je m'excuse d'avoir oublié les salutations de base, n'étant pas vraiment une

habituée des forums, je n'y ai pas accordé l'importance qu'elles ont. J'y penserai les prochaines fois et ne vous causerai plus ce genre désagréments !

Merci beaucoup pour votre réponse très satisfaisante, ainsi que le temps que vous m'avez accordé ; cela m'apporte des indications dont j'avais besoin et qui ne sont pas à négliger pour ce genre de situation.

En vous remerciant encore, Saori.